

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1426

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaingne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	1	0
Conditions de vie outre-mer	0	1
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel transfère un euro symbolique de l'action 02 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » vers l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme 138 « Emploi outre-mer » afin de rappeler la nécessité d'élargir l'expérimentation de Territoire zéro chômeurs à l'ensemble des communes

d'Outre-Mer.

A La Réunion, le taux de chômage se situe entre 17 et 19% selon les critères du Bureau international du travail. La commune du Port est pourtant le seul lieu concerné par une expérimentation Territoire zéro chômeurs.

Ces expérimentations ont montré toute leur efficacité dans la lutte contre le chômage dans les territoires concernés, elles méritent donc d'être étendues au maximum de communes. Nous vous demandons par cet amendement d'appel d'élargir au plus vite son champ d'action.